

Un des chauffeurs de Salah Abdeslam remis en liberté

par TIMOTHÉE BOUTRY



Ali Oulkadia avait conduit Salah Abdeslam jusqu'à un appartement situé rue Bergé, à Schaerbeek (Belgique). AFP / EMMANUEL DUNAN

Ali Oulkadi demeure sous contrôle judiciaire. Lors d'une confrontation en mars dans le bureau du juge d'instruction, Salah Abdeslam l'avait dédouané.

Le 14 novembre 2015, au lendemain des attentats sanglants de Paris et Saint-Denis

(Seine-Saint-Denis), il avait convoyé **Salah Abdeslam** en fuite à Bruxelles (Belgique). Mis en examen pour association de malfaiteurs en vue de commettre un acte de terrorisme, **Ali Oulkadi** a été remis en liberté ce lundi par le juge d'instruction. Il est désormais soumis à un strict contrôle judiciaire en Belgique.

Le 9 mars dernier, lors d'une confrontation dans le bureau du juge Teissier, Salah Abdeslam l'avait dédouané. C'est la seule fois où l'unique rescapé des commandos du 13 novembre a accepté de prendre la parole depuis le début de l'enquête.

Après avoir regagné Bruxelles dans la nuit du 13 au 14 novembre 2015, Salah Abdeslam contacte Ali Oulkadi. Ce dernier est un ami d'enfance de **Brahim Abdeslam**, le grand frère de Salah qui s'est fait exploser quelques heures plus tôt sur la terrasse du Comptoir Voltaire (Paris 11). Les deux hommes se retrouvent dans un café avant qu'Ali Oulkadi ne dépose l'homme le plus recherché d'Europe dans la commune de Schaerbeek, à proximité de la planque où il passera une bonne partie de sa cavale. C'est dans cet appartement conspiratif que les ceintures explosives du commando ont été confectionnées.

Un chauffeur au parfum des plans terroristes ?

Au-delà de son rôle de chauffeur, les enquêteurs suspectent Oulkadi d'avoir été au courant des sinistres projets des terroristes, ce qu'il a toujours nié. Des soupçons étayés par la découverte de son ADN sur une fourchette dans la fameuse planque. Les analyses ont indiqué qu'il s'agissait d'un ADN mélangé avec celui d'Abdeslam et l'expert n'a pas exclu l'hypothèse d'un transfert.

Ali Oulkadi a toujours assuré qu'il ne s'était jamais rendu dans cette fameuse planque. Interrogé sur cette question centrale lors de la confrontation du 9 mars, Salah Abdeslam, dans un premier temps, « *garde le mutisme* », comme l'indique le procès-verbal dont nous avons pris connaissance.

Ali Oulkadi s'en émeut : « *Je ne comprends pas, qu'il veuille garder le silence c'est son droit mais il pourrait me dédouaner par rapport aux questions que vous lui posez et ça ne changerait rien pour lui.* » « *Je ne suis jamais allé dans cet appartement et je n'ai jamais utilisé cette fourchette* », insiste-t-il dans la foulée.

Une confrontation longuement attendue

Face au blocage de Salah Abdeslam, **Me Marie Dosé**, l'avocate française d'Ali Oulkadi, à l'origine de cette demande de confrontation, tente son va-tout. « *Vous attendiez cette confrontation depuis deux ans. Pensiez-vous pouvoir faire sortir M. Abdeslam de son mutisme et si oui pour quelles raisons* », interroge-t-elle son client.

« *Pour qu'il éclaire un maximum de choses à mon sujet. Je n'ai rien à voir, il pourrait m'aider par rapport à ça. Je ne comprends pas. Je n'ai jamais eu de souci avec lui. Ça ne changerait rien pour lui. Et c'est aussi pour que les victimes et les familles des victimes puissent avoir des réponses à leurs questions.* »

Puis M^e Dosé l'invite à s'exprimer sur les actes commis par les frères Abdeslam : « *Il n'y a pas de mot, insiste Ali Oulkadi. Déjà encore aujourd'hui, je n'arrive pas à croire comment ils ont pu participer à ça. C'est de la folie. Ça n'a rien à voir avec ma religion. Tuer des gens qui sont en train de boire un verre, on était tous les jours en train de boire des verres en terrasse. Je ne comprends pas [...] C'est quelqu'un que j'apprécie, comme son frère. Je suis chamboulé, je n'arrive pas à trouver les mots.* »

« Juste ça s'il te plaît »

Le jeune Belge de 34 ans évoque ensuite ses « *28 mois à l'isolement* », les souffrances de sa famille puis se met à pleurer. C'est alors que spontanément, Salah Abdeslam s'exprime enfin : « *J'ai quelque chose à dire. Je comprends sa situation. Je compatis. Mais je n'ai pas de pouvoir, je ne peux rien pour lui. Comme je ne peux rien pour moi-même. Je n'ai rien d'autre à dire.* »

Mais le juge insiste, sur la question cruciale de la présence ou non de son ami dans la planque. « *Juste ça s'il te plaît* », l'implore alors Ali Oulkadi. « *Je confirme qu'il n'est jamais rentré dans cet appartement* », déclare finalement Abdeslam qui desserre enfin sa mâchoire. « *Je n'ai jamais sollicité l'aide de cette personne, je ne lui ai jamais téléphoné ou quoi que ce soit* », ajoute-t-il.

« Il ne pouvait pas savoir que j'étais l'ennemi public numéro 1 »

Après avoir lâché ces bribes d'informations, Salah Abdeslam revient brièvement sur l'épisode du convoyage en voiture, là encore pour dédouaner le meilleur ami de son frère : « *Ce que je tiens à dire, c'est que le 14 [...], mes photos ne circulaient pas partout, dans les médias. Il ne pouvait pas savoir que j'étais l'ennemi public numéro 1 à ce moment-là. Il ne pouvait pas savoir si j'étais impliqué ou soupçonné de quoi que ce soit à ce moment-là. C'est tout. [...] C'est quelqu'un de bien et quelqu'un de normal, qui a une famille. Et voilà c'est tout.* »

C'en est alors fini des « confessions » de Salah Abdeslam qui se referme ensuite comme une huître. Interrogé notamment pour savoir si Ali Oulkadi avait connaissance des attentats, il reprend son attitude favorite et « *garde le mutisme* ».

Suite à cette confrontation, M^e Dosé avait récemment formulé une demande de mise en liberté de son client. Elle vient donc d'être acceptée par le juge d'instruction. Un accord a été trouvé entre les autorités belges et françaises afin qu'Ali Oulkadi, qui demeure mis en examen dans ce dossier, puisse exécuter les modalités de son contrôle judiciaire dans son pays d'origine. ■